

TECHNIQUE ET PASSION

Logiciel et laïcité

Il arrive que certains reprochent à la communauté du logiciel libre des formes de religiosité, allant jusqu'à la qualifier de secte. Cette communauté dérange. Active, soudée, composée de programmeurs et d'utilisateurs disséminés sur toute la planète, elle s'est constituée pour l'essentiel en réaction à la situation de quasi monopole qui prévaut dans le domaine de l'informatique grand public. Rien que de bien légitime quand on sait les pratiques commerciales d'un grand éditeur de logiciels américain bien connu, et les bénéfices réalisés dans ce secteur économique qui relèvent de la rente plutôt que de la juste rémunération.

Les analyses des partisans du logiciel libre pâtiraient de leur engagement. Mais, l'idéologie n'est-elle pas souvent dans "le discours de l'autre" ? La communauté du libre est militante. L'air du temps aurait-il transformé une vertu en son contraire ? On peut parfois déceler des formes d'intégrisme. C'est vrai, mais il ne faudrait pas qu'elles fassent oublier celles bien réelles des adeptes de l'informatique propriétaire qui, un brin suffisants, affirment péremptoirement que la dite informatique propriétaire est quasiment un "fait de nature" immuable, incontournable, incontestable, et donc que l'on ne saurait contester. Les principes du logiciel libre sont généreux, mais ils ne résisteront pas aux marchands qui les pervertiront. Certes, le danger existe, mais il y a là une vigilance à exercer, en s'appuyant sur ces antidotes intrinsèques que sont la publication du code source et l'obligation de faire profiter les autres des améliorations que l'on apporte soi-même.

rations que l'on apporte soi-même.

Cela étant, les vifs débats qui opposent tenants et adversaires du logiciel libre ne doivent pas surprendre. Il en est ainsi à chaque fois qu'une technique émerge. En son temps, le grand savant Ampère a pourfendu la machine à vapeur. Au début du siècle dernier, un lobby du courant continu expliquait doctement, force arguments scientifiques à l'appui, que le courant alternatif n'avait aucun avenir (quand on pense que l'on est même passé du 110 au 220 volts !). L'informatique pédagogique regorge quant à elle d'affrontements " titanesques " : le Basic déstructuré du début des années quatre-vingt aurait été un meilleur langage que le LSE (Langage symbolique d'enseignement) conçu spécialement pour l'éducation ; des adeptes du Mac ne parlent toujours pas à ceux du PC, et réciproquement ; il a fallu batailler

ferme pour créer les conditions de la mise en réseau des ordinateurs des établissements scolaires, tant certains ne juraient que par le poste autonome - pardi, ils ne connaissaient que lui ! - ; et sans parler d'Internet dont, malgré les acquis de la télématique pédagogique, on ne voyait vraiment pas ce que l'on pouvait bien en faire...

S'il en va ainsi, c'est qu'une nouvelle technique remet toujours en cause des équilibres et des identités individuelles et collectives, modifie des rapports de pouvoir, rend caducs des savoir-faire, des compétences et des qualifications. Chacun doit évoluer, s'adapter, se former. Mais il n'est pas toujours facile de le faire trop souvent, les change-

ments s'opèrent dans la douleur et une violence sociale plus ou moins prononcée, sans que la société ménage une transition à visage humain. Il suffit, pour s'en convaincre, de se remémorer les conditions impitoyables dans lesquelles s'est faite l'industrialisation. Malgré les dénégations de "l'Homme", qui manifeste fréquemment une tendance à surestimer sa capacité à influencer sur les événements, le fameux "ce n'est pas la technique qui compte mais ce que l'on choisit d'en faire", cette dernière finit toujours par s'imposer : les technologies de l'information et de la communication continueront de travailler la société en profondeur, comme l'ont fait en leur temps la machine à vapeur et le moteur électrique. Les controverses autour des technologies ont donc le caractère d'une nécessité humaine et sociale forte. Mais, ils n'ont qu'à gagner à être marqués du sceau de la laïcité et de ses valeurs, de la liberté, du pluralisme, de l'ouverture d'esprit, de la conviction alliée à la tolérance...

« Des préoccupations majeures du système éducatif... tel le libre accès à la connaissance et sa diffusion à tous ! »

La communauté du libre a ses préférences et son autonomie. Mais elle comprend des enseignants. Quid alors de la dialectique, voire de l'antinomie communauté/ institution publique d'éducation ?

Les débats évoqués ci-dessus peuvent ne pas intéresser. ... Page 2.

Page 1 ... Il n'en demeure pas moins que les logiciels libres constituent une solution alternative pour les établissements scolaires. C'est ce qu'indique l'accord cadre signé par le ministère de l'Education nationale et l'Aful (Association francophone des utilisateurs de Linux et des logiciels libres) en octobre 1998, au nom d'une perspective de pluralisme technologique. En janvier 2001, le ministre de la Fonction publique déclare : "Enfin, pourquoi ne pas le dire, le développement coopératif, qui est le propre des logiciels libres, la transparence et la mutualisation, qui sont à la base de leur création, sont des valeurs que nous partageons". Si les logiciels libres rencontrent chez les enseignants un écho qui va au-delà de leur diffusion et utilisation réelles, c'est parce qu'ils participent de préoccupations majeures du système éducatif, constitutives des missions et de la culture des personnels, tels le libre accès à la connaissance et sa diffusion à tous, la non marchandisation de l'enseignement ou l'attachement au service public d'éducation "à la française".

Des valeurs partagées, des choix et des initiatives pour les promouvoir ne sont pas l'apanage de communautés non institutionnelles. On retrouve des problématiques identiques au niveau de l'Etat et de ses structures, de communautés professionnelles. Il n'existe donc pas de contradiction insurmontable de principe qui s'opposerait à l'action spécifique des uns et des autres pour des objectifs communs autour des logiciels libres. ■

✉ *Jean-Pierre ARCHAMBAULT.*

Chargé de mission Veille technologique au CNDP.

Une nouvelle fonctionnalité au serveur PingOO : le service d'accès distant !

Le serveur de communication baptisé PingOO - il s'agit en fait d'une distribution Debian/GNU Linux orientée communication à laquelle un gestionnaire d'utilisateurs a été rajouté - offre désormais une nouvelle fonctionnalité. Ayant déjà des fonctionnalités de firewall, de proxy, de messagerie et de serveur web au niveau de l'Intranet de l'établissement où il est installé (tous les détails sur <http://www.pingoo.org>), PingOO a acquis la capacité de concentrer des appels distants. L'accès à certaines des fonctionnalités mentionnées ci-dessus pourra alors se faire par le biais d'une connexion modem ou RNIS.

PingOO permet d'abriter l'essentiel d'un système d'information qui concerne tous les acteurs de l'établissement. Ces acteurs souhaitent parfois accéder à ce système alors qu'ils se trouvent physiquement éloignés du réseau local de leur établissement. Il leur fallait une possibilité d'accéder de l'extérieur de leur établissement aux informations "privatives" résidant sur le PingOO. Cette nouvelle fonctionnalité (RAS, acronyme anglais consacré pour Remote Access Server) permet de répondre à ce besoin. Chaque acteur de la communauté pourra ainsi accéder à l'information qui lui est destinée et qui réside sur le PingOO, et cet accès sera possible en dehors des heures de présence dans l'établissement (soir, week-end, congés maladie, vacances, ...).

C'est un étudiant de l'IUT d'Annecy Le Vieux (section GTR) qui a intégré au serveur PingOO cette possibilité de se connecter à distance. Cet étudiant a su répondre aux contraintes

imposées par un tel système (le système d'exploitation Linux; possibilité de se connecter à travers un modem "classique" ou à travers le réseau RNIS pour les personnes équipées d'une telle connexion; problèmes de sécurité de l'accès; contrôle des actions que la personne connectée peut faire; ...). Il est désormais possible d'accéder au serveur PingOO depuis chez soi comme si on était dans l'établissement où il est installé.

Des équipements supplémentaires sont nécessaires pour faire fonctionner l'accès distant. Il faut disposer d'au moins une ligne RNIS dédiée à cette fonction, ainsi que d'une carte spécifique qui vient se placer sur le serveur.

Cette fonctionnalité, venant en complément d'autres fonctions déjà installées sur PingOO, permet notamment de mettre à disposition de la communauté intéressée un système d'information, qui ne peut que favoriser les liens

intracommunautaires. Pour un établissement scolaire par exemple, cela permet de mieux associer à la vie scolaire, les professeurs et les élèves lorsqu'ils sont chez eux, mais aussi les parents d'élèves, le tissu associatif environnant, les fournisseurs, etc.

Cette solution sera étudiée pour les besoins propres du CRI afin d'absorber la croissance du nombre d'utilisateurs. Les établissements qui souhaiteront s'en doter pourront le faire dès septembre 2001. Parmi eux plus de 80 établissements scolaires déjà équipés d'un serveur PingOO devraient être intéressés par un tel dispositif en Haute-Savoie. ■

✉ *Joël GOLLINET.*



Un moyen d'apprentissage révolutionnaire ?

“Je n'ai pas le temps !” ou encore “Qui va me remplacer pendant deux jours ?” : ces réactions sont devenues de véritables leitmotifs auxquels les responsables ne savent plus quoi répondre.

En effet, nombreux sont les salariés qui repoussent toujours une formation au seul motif d'une impossibilité de se mobiliser pour passer quelques jours en salle de formation. La réactualisation des compétences professionnelles reste néanmoins la condition sine qua non pour un salarié d'aujourd'hui qui progresse dans une société régie par les avancées technologiques. De ce fait, la formation est devenue un passage incontournable. Avec l'essor des nouvelles technologies un nouveau choix s'offre aux dirigeants d'entreprises : la formation en ligne, plus couramment appelée e-learning. Il faut voir à travers ce nouveau terme, la désignation d'un moyen d'apprentissage à distance, lequel requiert l'utilisation d'internet.

Sortir la formation en dehors d'une salle, voilà le défi que se plaisent à relever les organismes offrant un tel service.

Interactif, proposant à la fois textes, sons et images, donnant accès à de multiples bases de données, Internet semble être un formidable outil d'apprentissage qui s'avère être prometteur dans le secteur de la formation professionnelle. Si ces formations ne représentent encore que 2 % des dépenses des entreprises françaises, le chiffre grimpe jusqu'à 60 % aux Etats-Unis,

selon une étude du cabinet Arthur Andersen publiée en mars 2000. Un pourcentage qui devrait augmenter si l'on se réfère aux dires de Michèle Guérin, PDG de l'organisme de formation onlinenformapro.com et qui avance la remarque suivante : “il y a un an, nous prêchions dans le désert, aujourd'hui, nous sommes très sollicités, y compris par de très grosses entreprises comme Sony”. Les entreprises françaises ayant eu recours au e-learning estiment que ce mode de formation présente de nombreux avantages qui pallient les failles des formations traditionnelles. Ceci dans la mesure où la formation en ligne permet une grande indépendance dans la manière de gérer le temps de formation. De ce fait, les volontés auxquelles chaque salarié aspire en terme d'exigence horaire sont satisfaites. L'attrait de ce nouveau mode de formation ne se limite pas à cette seule perspective de l'autonomie de l'apprenant. Ainsi, les entreprises n'ont plus à supporter les coûts d'hébergement et de déplacement nécessaires à une formation traditionnelle en salle. De plus, l'entreprise peut surveiller l'assiduité de ses employés. “Nous établissons un rapport détaillé avec le temps passé, les modules visités, les résultats aux tests”, note Philippe Tardé, directeur adjoint d'EFE,

société de e-learning. En outre, les tarifs de formation en ligne sont moins chers ; ainsi le coût d'une formation chez N'training.com est inférieur de 60 à 70 % environ par rapport à son équivalent traditionnel. Enfin, l'apprenant bénéficie d'un suivi personnalisé et d'une individualisation de son parcours.

De ce fait, les formations sont plus adaptées aux profils et surtout aux besoins des salariés.

Cependant, les entreprises sont freinées par des inconvénients non négligeables. En effet, difficile pour le salarié de se former seul face à son écran. Avec le recul, formateurs et entreprises préconisent donc un suivi poussé grâce à des professeurs tuteurs qui répondent aux interrogations des apprenants. Ce suivi est d'autant plus important lorsque l'on connaît l'estimation de Gilles Freyssinet, directeur du Préau, cellule de veille sur les nouvelles technologies éducatives, que 50 à 70 % des apprenants abandonnent en auto formation. Cette présence d'un e-tuteur entraîne cependant des coûts supplémentaires. Dans ce cas de figure, rien ne permet désormais d'assurer que les formations en ligne sont plus économiques que les méthodes classiques. D'autre part, la mise en place ou le renouvellement de son équipement informatique repré-

sente pour l'entreprise de lourds investissements à court terme. Par ailleurs, certains domaines d'activité ne sont pas couverts par la formation en ligne. Selon Christophe Parmentier, senior-manager du cabinet Price-waterhouseCoopers et auteur de *Tout savoir pour e-former* (éd. d'Organisation), lorsque la formation en ligne “n'est pas utile, autant favoriser le stage classique”. Une enquête, réalisée par Agos en février 2001, révèle que 40 % des entreprises consultées envisagent d'intégrer des formations en ligne d'ici deux ans, notamment en bureautique (Word, Excel, Publisher) et informatique où elles s'avèrent être particulièrement adaptées en raison des manipulations à effectuer ainsi que dans le domaine des langues étrangères où elles sont très appréciées.

En France, 700 000 personnes par an seulement commencent une formation à titre personnel, freinées par les prix, les horaires ou les faibles débouchés. Internet, en gommant certaines de ces contraintes pourrait faciliter l'accès au savoir et prendre le relais des fastidieux cours du soir. Seul obstacle, l'héritage culturel français qui privilégie une approche scolaire de l'apprentissage, inséparable du sacro-saint face-à-face avec un professeur.

Un problème de mentalité se pose ici mais qui s'atténue progressivement, pour laisser entrevoir la formation de demain. En effet, tous les organismes s'accordent à dire que le e-learning constitue malgré tout un marché naissant et prometteur. ■

 *Calliopée, Elodie, Majida, Valérie.*

Etudiantes en GEA à l'IUT d'Annecy.

Rencontres Mondiales, 2^e édition !

Les secondes Rencontres Mondiales du Logiciel Libre (RMLL) [1] se sont déroulées du 4 au 8 juillet 2001 à Bordeaux. Les infrastructures accueillait également, pour la deuxième année consécutive, la Conférence Debian [2].

Des Rencontres pour quoi faire ?

En bref, pour sortir du mode virtuel de développement, qui a ses avantages - développement foisonnant et distribué - mais aussi ses inconvénients - pléthore de projets et absence de contacts concrets et approfondis permettant une meilleure collaboration.

Avec des thèmes techniques comme la distribution Debian, la sécurité logicielle, la téléphonie, les langages comme Python, ou les logiciels libres pour l'Éducation, les présentations ont permis de faire un tour d'horizon des solutions envisageables.

Avec plus de 300 participants, d'une quarantaine de nationalités, les contacts ont pu être noués à différents niveaux : international, Francophonie, ou national.

Le CRI au sein des RMLL

Le CRI74 n'était pas tout à fait un participant parmi d'autres. D'une part, parce que l'un de ses membres - l'auteur de cet article - a organisé la Conférence Debian 1. Et d'autre part, parce que les solutions logicielles actuelles proposées par le CRI, les déclinaisons de PingOO, intéressent au-delà des limites du départe-



Réalisé sous GNU/Linux avec Sketch, par André Pascual.

ment ; et aussi parce que les projets à venir du CRI74 rejoignent les préoccupations de beaucoup et incitent à des ébauches de collaboration - par exemple avec les membres d'AbulEdu [3] - ou conduisent certains à envisager la création de structures identiques au CRI74 dans leur département ou région.

Le logiciel Libre au sein de l'économie

Les brevets logiciels seront un des enjeux majeurs des mois qui viennent, *même si trop peu d'echo est encore fait aux arguments avancés par les partisans de la non brevetabilité des logiciels*. Les RMLL ont permis de faire le point sur des pratiques et des projets législatifs inquié-

tants, tant pour le logiciel libre, que pour les PME européennes [4].

Ne serait-ce que pour la circulation de ces informations célées, de telles Rencontres sont utiles. ■

✉ Thierry LARONDE.

[1] <http://lsm.abul.org/>

[2] Debian est l'une des distributions majeures de GNU/Linux. Elle est non commerciale et composée de bénévoles (près de 800 aujourd'hui). Voir :

<http://www.debian.org/>

[3] <http://www.abuledu.org/>

[4] Pour des pointeurs sur différents articles voir : <http://www.april.org/articles/communiques/pr-oeb.html>

Voir également l'avis rendu par l'académie des technologies (?), qui adopte par défaut une opinion conforme aux penchants pro-brevetabilité de la majorité de acteurs européens, tout en s'inquiétant de résultats qui s'annoncent dommageables pour les entreprises européennes : <http://www.internet.gouv.fr/francais/textesref/avisacatec180701.htm>
Voir aussi : http://www.legalis.net/legalnet/actualite/oeuvres_num.htm#flash8

L'HISTOIRE D'UNE REUSSITE !

En mars 1999, la Mairie d'Annemasse met en ligne son site Web (<http://www.mairie-annemasse.fr>). Cette ouverture est l'aboutissement d'une volonté privilégiant une démarche interne, qui s'est imposée après une première étape durant laquelle la mairie a contacté des sociétés prestataires de service.

Deux agents ont reçu une formation de deux journées de programmation de langage html par le C.R.I. de Haute-Savoie, ce qui leur a permis ensuite de pouvoir créer directement les pages du site. Parallèlement, l'architecture du site et la définition des rubriques ont été conçues en interne dans le cadre d'un groupe de travail. La réalisation du site a nécessité environ 6 mois de travail. Aujourd'hui, le site continue à être mis à jour et à évoluer en interne avec la mise en place de relais au niveau des différents services municipaux.

Ce site, qui ne nécessite pas de budget particulier, a plusieurs objectifs dont celui d'être un Web Citoyen en direction de la population annemassienne, tout comme un outil de promotion extérieure de la ville.

L'analyse des statistiques de fréquentation fournies par le CRI, en constante augmentation favorise à la fois l'animation de ce site et le développement de ses rubriques avec notamment les services en ligne. ■

✉ Service Economie, Tourisme et NTIC. Mairie d'Annemasse.

rése@ux.74

La lettre des technologies de l'information
Publication gratuite - N° d'ISSN : en cours.
Directeur de la Publication :
Joseph Bertholon, Président de l'Agence
Economique Départementale Haute-Savoie.
Rédaction : Centre de Ressources
Informatiques - Bâtiment Le Saleve
74 166 Archamps - Tél. : 04.50.31.56.30
Email : cri-info@cri74.org
Web : www.cri74.org
reseaux74.cri74.org
Siège : Agence Economique Départementale
BP 2444 - 74041 Annecy Cedex.
Tél. : 04.50.33.50.21 - Fax : 04.50.45.23.30
Edité avec le concours du Conseil Général de
la Haute-Savoie.